

Imputation budgétaire : Budget annexe de l'eau Chap. 23-Article 2313
--

**RAPPORT N° 99/5-16
au Conseil Municipal**

OBJET

**RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE
«BERTIN - VILLE BASSE»**

**- Avenant n° 1 au marché de travaux
passé avec la SARL SREA**

Un marché d'un montant de 2 529 865,00 F HT a été passé le 08 novembre 1998 avec la Sarl SREA pour l'exécution des travaux de renforcement du réseau d'Eau Potable « BERTIN-VILLE BASSE » (Rues BERTIN / SOURCE / Cité Denis FONTAINE)

- A) Pendant l'exécution de ce marché à prix unitaires, les plus et moins values relevées sur les quantités mises en œuvre, ainsi que l'extension de la surface de réfection de chaussée initialement prévue, nécessitée par l'état général de la voirie empruntée par le projet ont engendré un coût de travaux supplémentaire d'un montant HT à 357 075,00 F (cf. détail annexé au projet d'Avenant joint).
- B) Compte tenu des délais - d'attente des décisions de la Ville sur la nature des réfections du corps de chaussée de la rue du Bois de Nèfles et sur l'extension de la surface des réfections de chaussée à exécuter :
- de programmation des interventions de mise en œuvre d'enrobés et de prise des arrêtés de circulation correspondants, l'entreprise a sollicité une prolongation de délais d'exécution de 8 semaines.

L'exécution des prestations non prévues s'étant avérée nécessaire à la mise en place de la canalisation projetée et à la restitution des conditions normales de circulation après travaux, je vous demande :

- d'approuver le projet d'Avenant n°1 à passé avec l'entreprise SREA, lequel consiste à augmenter de 357 075,00 F HT (390 997,13 F TTC) le montant initial du marché et à prolonger de 8 semaines le délai d'exécution fixé initialement à cinq mois.
- de m'autoriser à signer l'Avenant n° 1 au marché de travaux.

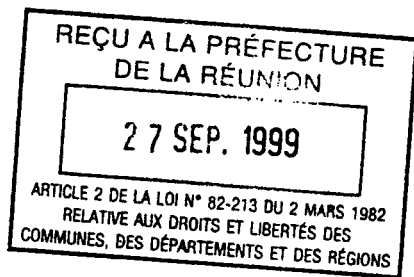
RAPPORT N° 99/5-16

Les dépenses seront imputées au Budget Annexe de l'Eau - Chap. 23 Article 2313.

La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable le **06 août 1999**.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE MAIRE ABSENT
Le 2^{ème} Adjoint
Mickaël NATIVEL



DELIBERATION N° 99/5-16
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 17 septembre 1999

OBJET

**RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE
«BERTIN - VILLE BASSE»**

**- Avenant n° 1 au marché de travaux
passé avec la SARL SREA**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT n° 99/5-16 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Ibrahim PATEL, 6^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'Avenant n° 1 au marché passé avec la Sarl SREA pour les travaux de renforcement du réseau de distribution d'Eau Potable « BERTIN-VILLE BASSE » (AEP BERTIN / Rues SOURCE / Cité Denis FONTAINE) lequel :

- porte le montant initial des travaux de 2 770 202,18 F TTC à 3 161 999,30 F TTC (les dépenses étant imputées au Budget Annexe de l'Eau - Chap. 23 - Article 2313).
- prolonge le délai d'exécution initial de 8 semaines.

DELIBERATION N° 99/5-16

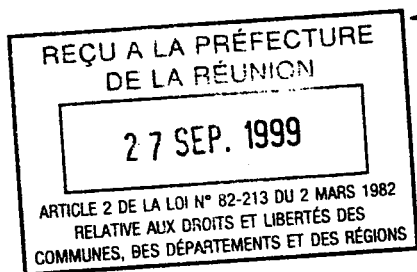
ARTICLE 2

Autorise le Maire ou l'élu délégué à signer l'Avenant n° 1 au marché de travaux.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Sant-Denis, le

24 SEP. 1999

POUR LE MAIRE ABSENT
Le 2^{ème} Adjoint
Mickaël NATIVEL



Vu par le Conseil Municipal

en séance le 17 SEP. 1999

AVENANT AU MARCHÉ

RENFORCEMENT DU RESEAU AEP BERTIN / RUES SOURCE / CITE DENIS FONTAINE

ARTICLE 1 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ**1.1 Collectivité ou établissement public :**

Commune de SAINT DENIS
Hôtel de ville
97 717 SAINT DENIS MESSAG CEDEX

1.2 Numéro et Date du marché :

N° 98 00238 du 03 Novembre 1998 27 SEP. 1999

1.3 Objet du marché :

RENFORCEMENT DU RESEAU AEP BERTIN / RUES SOURCE / CITE DENIS FONTAINE

1.4 Montant initial du marché :

2 529 865,00 HT
240 337,18 TVA
2 770 202,18 TTC

1.5 Montant de l'acte

NATURE DE L'ACTE	NUMERO DE L'ACTE	MONTANT DE L'ACTE F.HT
AVENANT	1	357 075,00

ARTICLE 2 : OBJET DE L'AVENANT**2.1 Nature des prestations objet de l'acte**

Le marché dont la désignation est mentionnée ci-dessus est modifié au regard de :

- Travaux complémentaires non prévus au marché

Un mémoire explicatif et justificatif de l'avenant est présenté en annexe.

2.2 Conditions de modification du marché

Le détail estimatif du marché initial est complété pour obtenir le devis joint en annexe d'un montant de :

2 886 940,00 F HT

Le délai d'exécution initial de Cinq (5) Mois est prolongé de Deux (2) Mois compte tenu de l'augmentation de la masse des travaux, des délais de prise de décision par le Maître d'Ouvrage, ainsi que des délais d'obtention des Arrêtés de Circulation.

2.3 Clauses particulières

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 3 : SIGNATURES

A SAINT DENIS , le

Le Maître d'Ouvrage

L'Entreprise

NOTE JUSTIFICATIVE

AVENANT AU MARCHE

RENFORCEMENT DU RESEAU AEP BERTIN / RUES SOURCE / CITE DENIS FONTAINE

Au cours du chantier de réalisation des travaux de renforcement du réseau AEP BERTIN / RUES SOURCE / CITE DENIS FONTAINE, certaines modifications ont été apportées. Ces modifications concernent :

- Des travaux complémentaires au marché

1 : NATURE DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

L'état général de la voirie empruntée par la canalisation d'eau potable à poser dans le cadre de la présente opération nécessite une modification du programme de travaux, qui concerne l'extension des réfections de chaussées, prévues initialement au droit des canalisations posées, sur toute la largeur de certaines voies empruntées, ainsi que les réfections localisées de trottoirs et bordures dégradés sur ces voies.

1.1 . Scarification – Réfection enrobée sur toute la largeur de la rue Ruisseau des Noirs, section Manguiers / Saint Philippe

A la demande du maître d'ouvrage, l'entreprise doit étendre la scarification / réfection enrobée sur toute la largeur de la rue Ruisseau des Noirs, entre les carrefours Manguiers / Ruisseau des Noirs (exclus) et Ruisseau des Noirs / Saint Philippe (inclus)

1.2 . Scarification – Réfection enrobée sur toute la largeur de la rue Saint Philippe, portion Ruisseau des Noirs / Source

A la demande du maître d'ouvrage, l'entreprise doit étendre la scarification / réfection enrobée sur toute la largeur de la rue Saint Philippe, entre les carrefours Ruisseau des Noirs / Saint Philippe (exclus) et Source / Saint Philippe (exclus).

1.3 . Réfections des portions de trottoirs et bordures initialement dégradés

A la demande du maître d'ouvrage, l'entreprise doit effectuer les réfections bétonnées ou enrobées de portions de trottoirs dégradés rues Saint Philippe et Bois de Nêfles, ainsi que la réparation de bordures A2 et T2 détériorées sur ces mêmes voies.

2 : MONTANT DES TRAVAUX

Le nouveau montant des travaux, rectifié suivant les quantités supplémentaires de réfections ci-dessus décrits, est de :

2 886 940,00 F HT

RENFORCEMENT DU RESEAU AEP BERTIN / RUES SOURCE / CITE DENIS FONTAINE

PROJET DE DECOMPTE GENERAL DEFINITIF - AVENANT

Prestations	Unité	P. U	Quantités		Montant		Plus/Moins Marché
			Marché	Réalisées	Marché	Réalisé	
A/ PREPARATION DU CHANTIER / TERRASSEMENTS/MACONNERIE							
A.1- Installation de chantier	u	35000,00	1	1	35 000,00	35 000,00	0,00
A.2- Panneau de chantier	u	3000,00	2	2	6 000,00	6 000,00	0,00
A.3- Pré-signalisation et déviations provisoires	u	28000,00	1	1	28 000,00	28 000,00	0,00
A.4- Plus-Value pour intervention le Week-End ou jours fériés	u	5000,00	4	1	20 000,00	5 000,00	-15 000,00
A.5- Fouilles en tranchée y compris enrobage en sable	m3	175,00	1750	1 750	306 250,00	306 250,00	0,00
A.6- Plus-Value pour fouilles en terrain rocheux	m3	10,00	175	175	1 750,00	1 750,00	0,00
A.7- Plus-Value pour fouilles manuelles	m3	250,00	80	110	20 000,00	27 500,00	7 500,00
A.8- Plus-Value pour remblais en TV 0/80	m3	100,00	443	682	44 300,00	68 200,00	23 900,00
A.9- Béton B20 pour enrobage et protection	m3	1500,00	10	5	15 000,00	7 500,00	-7 500,00
A.10- Reprise de maçonnerie	m3	2000,00	PM	0			
A.11- Reprise de béton	m3	2000,00	PM	0			
A.12- Regard de visite sur canalisation	u	4500,00	1	1	4 500,00	4 500,00	0,00
B/ RESEAU D'EAU POTABLE							
B.1- Fourniture et pose de canalisation Fonte :							
a) DN 60	ml	112,00	10	10	1 120,00	1 120,00	0,00
b) DN 80	ml	135,00	10	10	1 350,00	1 350,00	0,00
c) DN 100	ml	168,00	10	10	1 680,00	1 680,00	0,00
d) DN 125	ml	200,00	10	10	2 000,00	2 000,00	0,00
e) DN 150	ml	243,00	10	10	2 430,00	2 430,00	0,00
f) DN 200	ml	325,00	200	200	65 000,00	65 000,00	0,00
g) DN 250	ml	434,00	475	475	206 150,00	206 150,00	0,00
h) DN 300	ml	582,00	PM	0			
i) DN 350	ml	716,00	670	670	479 720,00	479 720,00	0,00
B.2- Fourniture et pose de canalisation PVC 16 Bars							
a) DN 53/63	ml	42,00	PM	0			
b) DN 63/75	ml	50,00	PM	0			
c) DN 78/90	ml	80,00	PM	3	0,00	240,00	240,00
d) DN 98/110	ml	120,00	PM	0			
B.3- Fourniture et pose de canalisation PEHD 16 Bars							
a) DN 20/25	ml	16,00	PM	0			
a) DN 33/40	ml	18,00	PM	0			
b) DN 40/50	ml	20,00	10	10	200,00	200,00	0,00
c) DN 53/63	ml	32,00	10	10	320,00	320,00	0,00
d) DN 63/75	ml	46,00	10	10	460,00	460,00	0,00
B.4- Fourniture et pose de bouche d'incendie DN 100	u	6000,00	PM	2	0,00	12 000,00	12 000,00
B.5- Fourniture et pose de poteau d'incendie DN 100	u	15000,00	PM	0			
B.6- Fourniture et pose de Robinet-Vanne							
a) Vanne DN 60	u	1200,00	PM	4	0,00	4 800,00	4 800,00
b) Vanne DN 80	u	1500,00	PM	1	0,00	1 500,00	1 500,00
c) Vanne DN 100	u	2000,00	2	4	4 000,00	8 000,00	4 000,00
d) Vanne DN 125	u	2300,00	1	1	2 300,00	2 300,00	0,00
e) Vanne DN 150	u	3000,00	1	0	3 000,00	0,00	-3 000,00
f) Vanne DN 200	u	4800,00	PM	0			
g) Vanne DN 250	u	8000,00	1	1	8 000,00	8 000,00	0,00
h) Vanne DN 300	u	13000,00	PM	0			
i) Vanne DN 350	u	16500,00	PM	0			
TOTAL à reporter.....					1 258 530,00	1 286 970,00	28 440,00

Prestations	Unité	P. U	Quantités		Montant		Plus/Moins Marché	
			Marché	Réalisées	Marché	Réalisées		
REPORT.....					1 258 530,00	1 286 970,00	28 440,00	
B.7- Fourniture et pose de Vidange								
a) Vidange DN 60	u	2500,00	PM	0				
b) Vidange DN 80	u	2700,00	PM	0				
c) Vidange DN 100	u	3000,00	PM	0				
d) Vidange DN 150	u	4800,00	1	1	4 800,00	4 800,00	0,00	
e) Vidange DN 200	u	7000,00	PM	0				
B.8- Fourniture et pose de ventouse 40/60	u	4000,00	PM	0				
B.9- Fourniture et pose de ventouse à grand débit d'air	u	9000,00	1	1	9 000,00	9 000,00	0,00	
B.10- Branchements particuliers - purges								
a) Branchements DN 40/50	u	2700,00	5	5	13 500,00	13 500,00	0,00	
b) Branchements DN 33/40	u	2500,00	PM	0				
c) Branchements DN 20/25	u	1250,00	150	105	187 500,00	131 250,00	-56 250,00	
B.11- Raccordement sur réseau en service								
a) Raccordement sur conduite DN 400	u	40000,00	1	1	40 000,00	40 000,00	0,00	
b) Raccordement sur conduite DN 125	u	25000,00	2	3	50 000,00	75 000,00	25 000,00	
c) Raccordement sur conduite DN 100	u	18000,00	9	14	162 000,00	252 000,00	90 000,00	
d) Raccordement sur conduite DN 80	u	16000,00	1	3	16 000,00	48 000,00	32 000,00	
e) Raccordement sur conduite DN 60	u	13000,00	2	4	26 000,00	52 000,00	26 000,00	
f) Raccordement sur conduite DN 63/75	u	12800,00	4	4	51 200,00	51 200,00	0,00	
g) Raccordement sur conduite DN 53/63	u	8500,00	2	5	17 000,00	42 500,00	25 500,00	
h) Raccordement sur conduite DN 40/50	u	7000,00	1	8	7 000,00	56 000,00	49 000,00	
B.12- Mise en service des réseaux	forfait	2800,00	1	1	2 800,00	2 800,00	0,00	
C/ VOIRIE ET OUVRAGES DIVERS								
C.1- Démolition et réfection de chaussée enrobée	m2	115,00	2094	6 049	240 810,00	695 635,00	454 825,00	
C.2- Démolition et réfection de chaussée bicouche	m2	100,00	0	210	0,00	21 000,00	21 000,00	
C.3- Démolition et réfection de trottoir								
a) réfection bicouche	m2	200,00	PM	0				
b) réfection béton	m2	200,00	15	130	3 000,00	26 000,00	23 000,00	
c) réfection carrelage existant	m2	100,00	PM	0				
C.4- Démolition et réfection de chaussée provisoire	m2	55,00	1895	832	104 225,00	45 760,00	-58 465,00	
C.5- Dépose et pose de bordure	ml	250,00	8	8	2 000,00	2 000,00	0,00	
C.6- Démolition et réfection de caniveau couvert	forfait	8500,00	1	0	8 500,00	0,00	-8 500,00	
C.7- Fourniture et pose de caniveau								
a) CS 1	ml	220,00	690	0	151 800,00	0,00	-151 800,00	
b) CC1	ml	230,00	20	7,50	4 600,00	1 725,00	-2 875,00	
C.8- Réfection de grille avaloir avec plaque de recouvrement	u	4800,00	3	1	14 400,00	4 800,00	-9 600,00	
C.9- Réfection de chaussée enrobée	m2	80,00	1890	0	151 200,00	0,00	-151 200,00	
C.10- Plans de récolement	forfait	4000,00	1	1	4 000,00	4 000,00	0,00	
MARCHE					TOTAL Francs H.T.	2 529 865,00	2 865 940,00	336 075,00
					TVA 9,5 %	240 337,18	272 264,30	31 927,13
					TOTAL Francs T.T.C.	2 770 202,18	3 138 204,30	368 002,13
Prix complémentaires								
C11 . Modification et réhausse de regard E.U y compris remplacement des plaques de recouvrement	U	3500,00	0,00	2	0,00	7 000,00	7 000,00	
C12 . Réhausse de regard E.U	U	3000,00	0,00	2	0,00	6 000,00	6 000,00	
C14. Démolition et réfection de bordure A2 / T2	ml	400,00	0,00	20	0,00	8 000,00	8 000,00	
TOTAL TRAVAUX / PRIX COMPLEMENTAIRES						21 000,00	357 075,00	
TOTAL MARCHE + AVENANT F.H.T						2 886 940,00		
T.V.A 9,5 %						274 259,30		
TOTAL MARCHE + AVENANT T.T.C						3 161 199,30		



RAPPORT DE LA C.A.O

OBJET : Renforcement du réseau A.E.P rue Bertin/cité Denis Fontaine - Avis préalable de la CAO à la passation d'un avenant n°1

Date de la réunion de la Commission : 06 août 1999

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
Mme CHAUVET N.	Conseillère municipale	Présidente	X	
M. GERARD Gilbert	Adjoint au Maire	Membre	X	
M. EGOLFF Erick	Adjoint au Maire	Membre		X
M. PAUVREZE Brice	Adjoint au Maire	Membre		X
M. CLAIN Paul	Conseiller municipal	Membre	X	
M. DEGUIGNE ROBERT	Conseiller municipal	Membre	X	
M. DUPUY Pierre	Conseiller municipal	Membre	X	

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. NICOLAY Gérard	DCCRIF		X	
M. BARACCHINI D.	Receveur Municipal			

L'article 8 de la loi du 08 Février 1995 fait obligation à la collectivité de soumettre pour avis à la CAO tout avenant dont le montant entraîne une augmentation de plus de 5 % du montant du marché initial.

Après examen du projet d'avenant ci-annexé, la commission décide :

AVIS favorable de la CAO pour la
passation de l'avenant n°1 avec
l'entreprise JREA pour un montant
de 392 300,17 € TTC.

SAINT-DENIS, LE 06/08/99

LA PRESIDENTE


N. CARVET

LES MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE

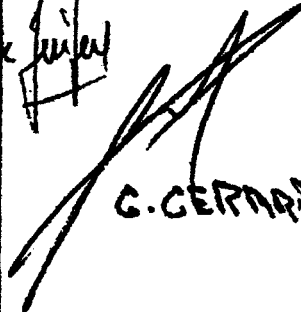
~~JP CLAZAN~~
~~...~~
~~...~~

P. JUPAY


D. RECHERCHÉ ROBERT



G. GERARD



LES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE


G. NICOLAI